

Commission S.I.C.

Site, Informations, Communication

Marie-Noëlle Baffard
2^{ème} adjointe



C'est avec beaucoup de plaisir que je prends la suite de Monsieur Daniel BOUTHIER qui a œuvré pendant six années pour faire circuler l'information sur la commune d'Asnières-la-Giraud. Je remercie l'équipe municipale ainsi que Monsieur le Maire de la confiance qu'ils m'ont accordée en me confiant cette mission. La société actuelle est inscrite dans l'ère de la communication et celle-ci est prépondérante au sein d'une commune comme la nôtre qui présente une multitude de villages éparpillés. Je crois qu'avec la transparence et la communication on solutionne la majorité des différents. Il apparaît bien souvent que l'échange et la circulation de l'information désamorcent un grand nombre de situations : mettons des mots sur chaque chose et exprimons les incompréhensions.

Cette année si particulière qui vient de s'écouler nous montre à quel point nous devons nous renouveler pour que les informations même à distance soit distribuées.

La commission SIC s'est engagée à poursuivre les supports mis en place par les équipes précédentes :

- ✦ Les panneaux d'affichage dans les villages et le bourg sur lesquels vous trouverez : les comptes-rendus des réunions du conseil municipal, Les annonces des manifestations organisées sur la commune,
- ✦ Le bulletin municipal : « La Cagouille Asniéroise », publication gratuite distribuée à partir de la mi-décembre et disponible en mairie par la suite,
- ✦ Mairie-Info : la diffusion des informations communales via la messagerie électronique,
- ✦ Le site internet communal.

La commission SIC réfléchit à l'amélioration de ces supports sans pour autant bouleverser les habitudes en place.

Mairie-Info

La commission SIC est fière de ce service qui n'existe pas dans les communes avoisinantes et qui permet d'être alerté très rapidement en cas d'événement climatique ou de vigilance à mobiliser. Il s'agit d'un service gratuit auquel vous pouvez vous abonner en envoyant votre demande à l'adresse suivante : mairieinfo@aol.com

Vous recevrez ainsi toutes les informations de la commune mais aussi les alertes météo, les informations nationales adaptées au niveau local, vos adresses ne seront pas utilisées à d'autres fins et vous pouvez vous désabonner à tout moment en le demandant à la même adresse. À ce jour, il y a 300 abonnés.



La Cagouille Asniéroise

C'est le bulletin municipal annuel que vous tenez entre les mains, il dresse le bilan sur l'année écoulée, il présente les nouveautés à venir, un condensé des services présents sur la commune auxquels vous pourriez avoir besoin de faire appel, quelques législations importantes à connaître, les professionnels installés sur la commune, les associations existantes et le relevé de l'état civil de la commune de l'année.

Site internet <http://asniereslagiraud17.e-monsite.com>



Voici la nouvelle apparence du site communal, la commission SIC met tout en œuvre pour affiner les modifications dans les plus brefs délais, mais celui-ci a les inconvénients de ses avantages, il est très fourni, ainsi cela rend la mise à jour plus longue : voilà l'objectif de la commission pour le début de l'année 2021. Il s'est doté d'un moteur de recherche (la loupe en haut à droite du menu principal), d'un agenda, d'un blog (MAIRIEINFO) relayant les informations de mairie-info, bientôt une nouvelle page des comptes-rendus des réunions du conseil municipal avec la présentation de l'ordre du jour afin de trouver aisément ce que l'on recherche.



Commission Voirie, Cimetière et Bâtiments

Frédéric Baudouin

1^{er} adjoint

Voirie

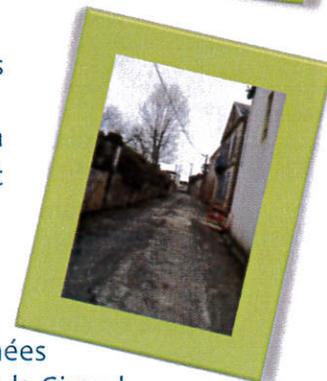
Le budget alloué est de 65 000 €. Comme chaque année, les employés communaux ont de quoi entretenir notre voirie, j'en profite pour les remercier et notamment **M. Patrier** qui est l'agent «**spécialisé**» **du nettoyage des 90 buses et du désherbage** manuel des milieux de routes communales (Plus de 41 km). Trois personnes (soit 75 heures par semaine) font essentiellement de l'entretien de voirie et de l'espace public. (Tonte, débroussaillage, taillage, passer le roto-fil, ramasser les déchets, les feuilles...) Lorsqu'ils ont fini de passer dans tous les villages (un à un) et bien, ils peuvent recommencer...

« **Ce n'est jamais terminé !** » Le broyage des bernes, des haies, est aussi une tâche importante qui maintenant est réalisée par **M. Roy**.



PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS CETTE ANNÉE :

- ✧ **Point à temps** par le Syndicat de la voirie, apport de goudron 10 tonnes, calcaire 12 tonnes...comme tous les ans. « **C'est un éternel recommencement** » - Curage des fossés avec un nouveau matériel qui donne un excellent résultat.
- ✧ Débernage **route de la Tranche**.
- ✧ Restauration de la rue des Rosiers au **village de Champmaud**.
- ✧ Travaux d'écoulement des eaux pluviales **route de la Tranche** en sortant du bourg.
- ✧ Restauration de la voirie et pose de caniveaux **entre Chez Chabineau et la Touche** afin d'assainir ce lieu.
- ✧ Marquages des stationnements sur le **parking proche du foyer rural**.



LE BOURG

Une année pour **enfouir les réseaux** (télécom, fibre et électricité), il n'y a plus un fil, plus un poteau.

Éclairage par LED : Le syndicat électrification SDEER a investi 600.000 € et la participation de la commune est de 106 000 € sur le budget investissement 2020.



L'ADDUCTION D'EAU

Un chantier qui était attendu depuis de nombreuses années avec **pose de nouvelles canalisations** dans les villages de la Giraud, La Laigne, Moulin de la Laigne et Véron. Le coût des travaux a été pris en charge (en totalité) par le syndicat EAU 17.

RÉALISATION DE TROIS ÉTUDES EN 2020 - COÛT DES OPÉRATIONS : 10.000€

- ❖ Remise à jour du tableau de classement des routes communales avec goudron (41,970 Kms). Mise à jour du document avec tous les détails (longueurs, type de revêtement, la superficie, photographies...). On apprend par ce document si des travaux doivent se réaliser en urgence, dans le moyen ou long terme... et les élus peuvent connaître le coût approximatif. Un document qui sera bien utile.
- ❖ Remise à jour du tableau classement des chemins ruraux (en calcaire, terre...), dans le même type que celui concernant les routes communales. Ce document a été remis à jour pour les 46 kms de chemins ruraux. Une cartographie où l'on peut lire le sentier des orchidées et même les tronçons encore existants du chemin saunier.
- ❖ Remise de l'étude des Défenses Extérieures Contre l'Incendie (DECI), un document obligatoire pour positionner les futures défenses incendie dans la commune. Cette étude a été réalisée par la RESE et validée par le SDIS. On ne pouvait pas installer de réserves d'eau, de poteaux incendie sans cette étude.

Bâtiments

- ❖ Mise en place d'une VMC dans les toilettes du foyer rural.
- ❖ Remise en état des VMC (ou remplacement) dans tous les logements locatifs appartenant à la collectivité (soit 5 logements).
- ❖ Installation de nouvelles dalles en zinc à la toiture du foyer rural.
- ❖ Réparation de l'horloge de l'église.
- ❖ Mise en place d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite à la maison des associations.



Cimetière

Sauvegarde du patrimoine avec la peinture de l'entourage de la tombe du Père Paillaud, peinture réalisée par un agent.



Finition ornement autour de la croix dans le cimetière (remplacement des buis malades).

Reprise de concessions : continuité d'enlèvement des anciennes concessions compte tenu de la procédure de reprise de concessions réalisée il y a quelques années.

Travaux planifiés 2020 mais pas réalisés : De quoi commencer 2021 !

- ❖ Mise en place de 3 radars pédagogiques (en attente de l'accord de DID Saint-Jean-d'Angély).
- ❖ Passage du lamier est prévu en janvier.
- ❖ Pose de panneaux (nouveaux ou à changer). Plus de 1000 € sont dépensés chaque année pour le changement des panneaux cassés ou volés !
- ❖ Pose de caniveaux rue de l'église (problème d'inondation).
- ❖ Pose de rampes et d'un cheminement mal voyant devant la mairie, la bibliothèque, l'agence postale.

Message de M. le maire : « Mes remerciements à celles et ceux (de plus en plus nombreux) qui entretiennent leur pas de porte, devant leur propriété (espace public), néanmoins, le désherbage « dit chimique » est totalement interdit sur cet espace public. Merci de votre compréhension ».